

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2023

MES  
DÉCHETS  
*j'y veille !*

## THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00

# PRÉAMBULE

Conformément à l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS), destiné notamment à l'information des usagers.

L'article 3 du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise le contenu obligatoire qui doit figurer dans le RPQS, notamment les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers.

Les populations légales millésimées 2021 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elles sont authentifiées par le décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. À partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.



# TABLER DES MATIÈRES



<b>Préambule</b>	<b>02</b>
<b>Compétences et organisation du service</b>	<b>05</b>
<b>Indicateurs techniques</b>	<b>06</b>
<b>Indicateurs de collecte</b>	<b>07</b>
<b>Le traitement des déchets</b>	<b>14</b>
<b>Information et prévention, réduction</b>	<b>26</b>
<b>Indicateurs financiers</b>	<b>29</b>
<b>Projets menés en 2023</b>	<b>32</b>
<b>Synthèse</b>	<b>34</b>

DASRI : Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux

---

DEA : Déchets d'Elément d'Ameublement

---

DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

---

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

---

OM : Ordures Ménagères

---

OMA : Ordures ménagères et Assimilés

---

SERTE : Syndicat d'Épuration de la Région de Thonon et d'Evian

---

SITOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

---

STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

---

SYDEVAL : Syndicat des Déchets de l'Eau et de la Valorisation, à Marignier

---

VHU : Véhicule Hors d'Usage

# COMPÉTENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

## CRÉATION DE L'AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2017

Compétente en matière de **collecte et traitement des ordures ménagères (OM)** pour les vingt-cinq communes qui la composent.

Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.



# 47

équivalents temps plein dont 21 affectés à la régie de collecte etc 12 agents affectés aux quatre déchetteries.

## GESTION DES DÉCHETS

- La **collecte**, le **transfert** et le **traitement des ordures ménagères** : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables,
- Les **déchets assimilés** aux ordures ménagères,
- La gestion des **quatre déchetteries intercommunales**,
- **La sensibilisation et la prévention** à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.



## TRAITEMENT DES DÉCHETS

- **Fait incinérer les ordures ménagères des communes de** : Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire au **Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC), à Thonon-les-Bains**,
- **Fait incinérer les ordures ménagères** de la commune d'Allinges au SYDEVAL, situé à MARIGNIER.
- **Fait incinérer les ordures ménagères des communes d'Armoy et du Lyaud** au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé à PASSY.

# INDICATEURS TECHNIQUES

# INDICATEURS DE COLLECTE

## LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est **un ménage**.

Les ordures ménagères comprennent plusieurs fractions :

- La fraction fermentescible (ou dite bio-déchets)
- La fraction recyclable
- La fraction résiduelle

Les ordures ménagères **résiduelles** sont les déchets restant après les collectes sélectives des fractions recyclables et fermentescibles. Cette fraction de déchets est parfois appelée "**poubelle grise**". Elles sont généralement orientées vers un **centre de valorisation énergétique**.

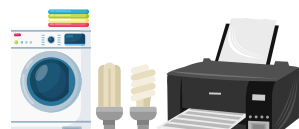
# 25

communes du territoire desservies avec une représentation de 95 635 habitants.

## LES DÉCHETS MÉNAGERS PRIS EN CHARGE EN DÉCHETTERIE



Déchets verts



Équipements électriques et électroniques (DEEE)



Lampes



Piles et accumulateurs



Articles de sport et de loisirs (ASL)



Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)



Huiles minérales ou synthétiques



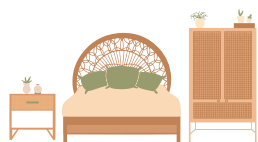
Encombrants



Produits chimiques (DDS)



Capsules de café



Éléments d'ameublement (DEA)



Produits textiles (TLC)



Jouets



Radiographies, médicaments



Cartouches d'imprimantes



Articles de bricolage et de jardin (ABJ)



Bouteilles de gaz



Plâtre



Ferraille



Gravats



Bois

## LES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets assimilés sont des **déchets non ménagers** mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Sont ainsi assimilés aux ordures ménagères les déchets des artisans, commerçants, administrations, établissements publics, associations... déposés dans les bacs dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.



## LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC



**Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**  
*pour l'antenne de Thonon*

Les DASRI sont les **déchets d'activité de soin à risque infectieux** produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri...).

Il est donc **strictement interdit** de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

Les DASRI sont pris en charge dans une des quatre déchetteries de l'agglomération. Cependant, à Thonon, ils ne sont pas acceptés. Ils peuvent être déposés dans l'un des points de collecte dont la localisation est précisée sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr). DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte et le traitement de ces déchets. Afin de les stocker, des boîtes jaunes à couvercle vert sont remises gratuitement au patient dans l'ensemble du réseau officiel.



Les **déchets amiantés** ne sont pas pris en charge par le service public. Le centre agréé le plus proche est situé à Villy-le-Pelloux chez Excoffier (04-50-08-30-20). Il est interdit de déposer des plaques d'amiante ou tout objet constitué d'amiante dans les conteneurs de collecte ou dans les bennes des déchetteries.



**Engins pyrotechniques ou produits explosifs**

Les **engins pyrotechniques ou explosifs** ne sont pas collectés par le service public. La société SERMAP ALPHACHIM intervient dans ce domaine (04-42-81-64-64).



**Véhicules hors d'usage (VHU)**

Ils doivent être remis à des centres « VHU » agréés par la préfecture.



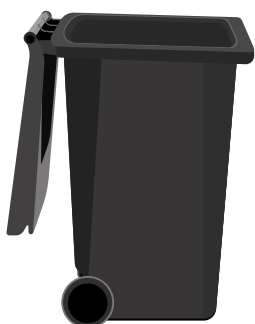
**Produits radioactifs**

L'utilisateur doit faire appel à une entreprise spécialisée dans la reprise de ces déchets.



## L'ORGANISATION DES COLLECTES

### ● Les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte



- **Matériaux collectés** : ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte
- **Usagers desservis** : 70 551 hab.
  - Allinges, Anthy, Armoy, Bons, Brenthonne, Cervens, Drailant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Perrignier, Orcier.
- **Matériel de pré-collecte** : bacs de 140 à 770L, sacs
- **Mode de collecte** : porte-à-porte (benne de collecte)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2\*

### ● Les ordures ménagères résiduelles en apport volontaire

- **Matériaux collectés** : ordures ménagères résiduelles en apport volontaire
- **Usagers desservis** : 25 084 hab.
  - Ballaison, Chens, Douvaine, Loisin, Nernier, Sciez, Veigy, Yvoire.
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2\*



### ● Multimatériaux (emballages + papiers en mélange) en apport volontaire



- **Matériaux collectés** : multimatériaux en apport volontaire
- **Usagers desservis** : 57 541 hab.
  - Hors Thonon
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1

### ● Multimatériaux (emballages + papiers en mélange) en porte-à-porte

- **Matériaux collectés** : multimatériaux en porte-à-porte
- **Usagers desservis** : 38 094 hab.
  - Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte** : Bacs de 140 à 770L
- **Mode de collecte** : porte-à-porte (benne de collecte)
- **Fréquence de collecte** : C1



#### Le verre



- **Matériaux collectés** : verre
- **Usagers desservis** : 95 635 hab.
  - Toutes les communes
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C0.5 à 2\*

\*La fréquence de collecte est exprimée par Cn ou "n" désigne le nombre de collecte par semaine.



## ● Les cartons ménagers

- **Matériaux collectés** : cartons ménagers
- **Usagers desservis** : 57 541 hab.
  - Toutes les communes excepté Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1 à 2\*

## ● Les cartons commerciaux

- **Matériaux collectés** : cartons commerciaux
- **Usagers desservis** : activités économiques de la ville de Thonon
- **Matériel de pré-collecte** : bac spécial 770L
- **Mode de collecte** : porte-à-porte
- **Fréquence de collecte** : C1



## LA PRÉ-COLLECTE

Le matériel de pré-collecte utilisé sur le territoire afin de collecter des ordures ménagères est hétérogène :

Communes	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères résiduelles	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères recyclables
Drailant, Perrignier	Bacs de regroupement de 770 L	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Thonon-les-Bains	Bacs gris	Bacs jaunes et sacs jaunes (hors verre) Conteneurs aériens ou enterrés pour le verre
Ballaison, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Nernier, Sciez-sur-Léman, Veigy Foncenex et Yvoire.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Autres communes	Bacs gris	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

Pour les communes de Drailant, Perrignier (155 bacs environ sur le territoire), les bacs sont **fournis par l'agglomération**.

Pour la ville de Thonon-les-Bains, la gestion des bacs est réalisée en **régie**. Les bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour les ordures ménagères recyclables sont ainsi fournis aux usagers et la collectivité en assure également l'entretien et la réparation.

Le parc de bacs utilisé à la ville s'élevait à environ **13 400 bacs en 2023**.

Lorsque la mise à disposition de bacs est impossible, des sacs de 30 ou 50 litres sont mis à disposition des usagers.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers journaux	Cartons ménagers	Textiles
Nombre de conteneurs en apport volontaire	346	288	425	0	101	56

**1216 conteneurs au total.**

## LES COLLECTES EN RÉGIE ET EN PRESTATIONS EXTÉRIEURES

### Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles pour la ville de Thonon-les-Bains est effectuée en régie, une étude d'optimisation menée en 2019 a permis la refonte des circuits selon l'organisation suivante :

S1 = tournée n°1 effectuée par une benne à ordures ménagères.

OMC1 = secteurs où les ordures ménagères sont collectées 1/semaine

OMC2 = secteurs où les ordures ménagères sont collectées 2/semaine

Flux / Fréquence	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
OMC1	S1				S5
	S2	0			S6
	S3				S7
	S4				S8
OMC2		S1			S1 + S3
		S2			Sv + S4
		S3			
		S4			
OMC3			S1		S5
			S2		S6
			S3		
			S4		

La collecte des ordures ménagères en apport volontaire a été émise en service dans les communes suivantes :

Communes	Dates de mise en service de l'apport volontaire
Sciez-sur-Léman*	Février 2017
Douvaine	16 mars 2020
Ballaison et Loisin	5 avril 2021
Veigy-Foncenex	6 décembre 2021
Chens-sur-Léman, Nernier et Yvoire	13 mars 2023

\*Depuis début février 2017, la ville de Sciez-sur-Léman est collectée en apport volontaire, à l'exception de la rue des charmes qui reste en attente d'un point de collecte.

La collecte en camion grue est faite en prestation de service via un marché public. Le prestataire est la société Ortec Environnement située à Thonon-les-Bains.

## LES DÉCHETTERIES

Cinq déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants de Thonon Agglomération.

**Quatre déchetteries** sont gérées directement par Thonon Agglomération : la déchetterie d'Allinges, la déchetterie de Bons-en-Chablais, la déchetterie de Douvaine et la déchetterie de Sciez-sur-Léman. La déchetterie située à Thonon-les-Bains est gérée directement par le SERTE, Syndicat d'Épuration de la Région de Thonon Est.



### ALLINGES

*Lieu-dit Mâcheron - 74200 Allinges*

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8:00-11:45 | 13:30-17:30

**Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés**

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8:15-11:45 | 13:15-17:00

**Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés**

### BONS-EN-CHABLAIS

*Rue de Cornillat - 74890 Bons-en-Chablais*

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8:00-11:45 | 13:30-17:30

**Fermée le mercredi, dimanche et jours fériés**

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8:15-11:45 | 13:15-17:00

**Fermée le mercredi, dimanche et jours fériés**

### DOUVAINE

*Avenue du Lac - 74140 Douvaine*

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi : 8:00-11:45 | 13:30-17:30

**Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés**

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8:15-11:45 | 13:15-17:00

**Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés**

### SCIEZ

*Chemin de l'Effly - 74140 Sciez*

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :

8:00-11:45 | 13:30-17:30

**Fermée le mardi, dimanche et jours fériés**

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8:30-11:45 | 13:15-17:00

**Fermée le mardi, dimanche et jours fériés**



## LE GARDIENNAGE

est assuré en régie par des agents du service public.

- Contrôler les accès sur les sites,
- Aider les usagers au déchargement et les informer sur les filières de recyclage,
- Assurer la gestion du site : commander les bennes, entretenir les équipements, assurer l'ouverture et la fermeture du site.

La présence d'au moins un gardien par site et par jour est assurée. Les journées où l'affluence est plus importante, deux agents sont présents sur site.

En période estivale, des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de gardiennage des déchetteries.

## LA FRÉQUENTATION

- Entre **4 500 et 10 000** passages par mois
- Sites les plus fréquentés : Allinges et Douvaine - Entre **80 000 et 95 000** véhicules par site.
- Lors des journées de grande affluence, la fréquentation approche les **700 véhicules par jour**. Selon les recommandations de la CNAMTS, dans ce cas, la présence de trois gardiens est nécessaire.

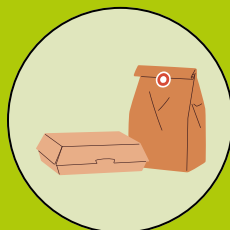


# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS



4 058 tonnes de verre collectées, soit 42 kg/hab/an



3 735 tonnes d'emballages et papiers, soit 39 kg/hab/an



20 624 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit 216 kg/hab/an



20 772 tonnes de déchets issus des quatre déchetteries, soit 361 kg/hab/an

## Comparatif avec les chiffres régionaux (2022)

- **222 kg/hab/an** pour la collecte en déchetteries
- **88 kg/hab/an** pour la collecte sélective
- **216 kg/hab/an** pour la collecte des ordures ménagères.


## LE VERRE



- Collecté en apport volontaire par la société EXCOFFIER.
- Transféré sur le site de Bons-en-Chablais
- Pris en charge par le verrier OI-MANUFACTURING pour être recyclé.

## LES EMBALLAGES ET PAPIER

- Collectés en apport volontaire par la société ORTEC ENVIRONNEMENT et en régie en porte-à-porte à Thonon-les-Bains.
- Transférés au quai de transfert à Thonon-les-Bains, puis compactés et acheminés vers le centre de tri.



Depuis le 1er janvier 2023, le geste de tri des habitants a été simplifié, tous les emballages (en plastique, en métal et en cartons) ainsi que les petits métaux et papiers peuvent être déposés dans le conteneur/bac jaune. Ces consignes sont les mêmes au niveau national. Pour faire face à ces nouvelles modalités de tri, les collectivités de Haute-Savoie, dont Thonon agglomération se sont regroupées pour attribuer un marché de transfert, tri des emballages à la société Excoffier Recyclage.

Ce nouveau centre de tri a été mis en service en mars 2023, à Chêne-en-Semine.

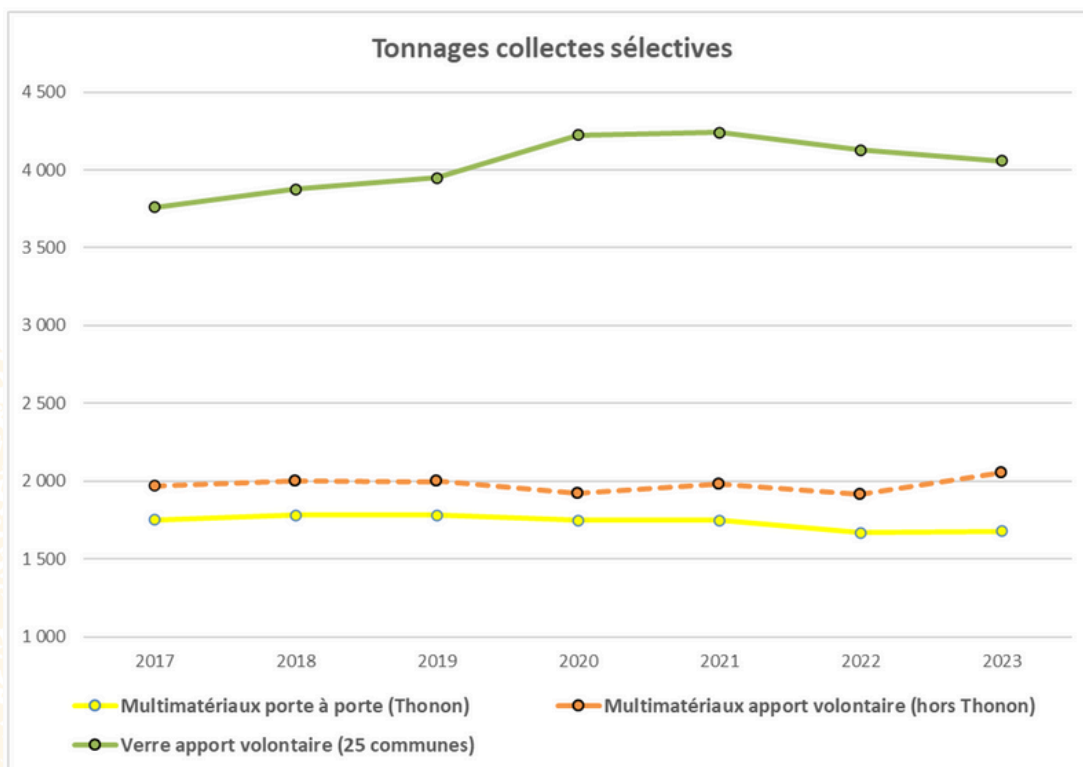
Malheureusement, un important incendie s'est déclaré en octobre 2023 au sein du centre de tri.

Des déroutages ont été mis en place pour maintenir une **continuité de service**.

Les autres centres de tri utilisés :  
ALTEM – Strasbourg (67)  
PAPREC – La Tronche (38)  
PAPREC – Noidans (70)  
PAPREC Richwiller (68)  
PAPREC Angers (49)

## LES REPRENEURS POUR CHAQUE CATÉGORIE

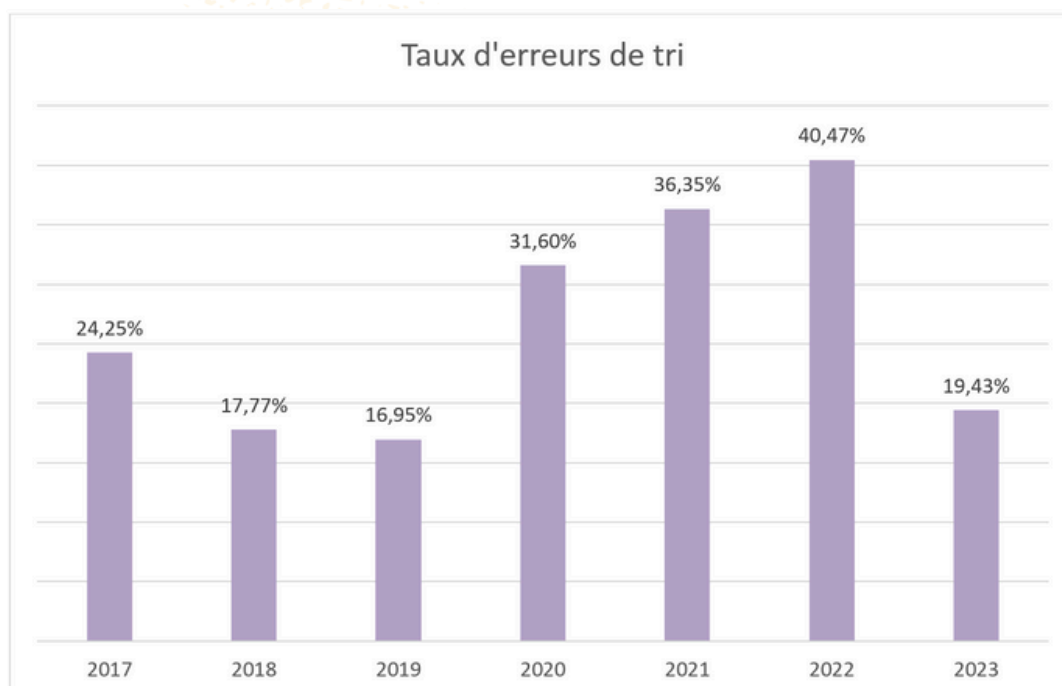
Matériaux (Sorte, indice national)	Définition	Repreneurs	Recycleurs
1.02	<b>Gros de Magasin</b> , Papiers cartons mêlés contenant environ 40% de journaux magazines.	EXCOFFIER	90 % en France 10% en Allemagne
1.05	<b>Cartons ondulés usés</b> , provenant des déchetteries ou des points d'apport.	TRIGENIUM ORTEC	France principalement, puis Allemagne ou nord de l'Italie.
1.11	<b>Journaux, revues magazines</b>	Groupement EXCOFFIER / NORSKESKOG	100 % en France
5.02	<b>Cartonnettes, ou papiers cartons non complexés</b>	EXCOFFIER	90 % en Allemagne 10 % en France
5.03	<b>Papiers cartons complexes, multicouches</b>	REVIPAC	Cadre Européen : Nord Espagne, Italie, Grande- Bretagne, Allemagne, Autriche.
Plastiques		VALORPLAST	100 % en Europe, dont 70% en France
Aluminium		REGEAL AFFIMET	France et Allemagne
Acier		ARCELOR MITTAL	100 % France
Verre		O-I Manufacturing	100 % France
Flux développement	Nouvelles résines en extension des consignes de tri : flux de plastiques rigides en mélange + souples	CITEO	France et Europe



Les tonnages de collecte sélectives sont présentés dans le graphique ci-dessus. Pour faciliter la lecture, la courbe orange présente l'addition des tonnages de papiers et emballages entre 2017 et 2023.

## LES ERREURS DE TRI

Les erreurs de tri sont constituées des **déchets indésirables** déposés par les usagers dans les conteneurs emballages – papiers. Ces indésirables sont collectés dans les bacs ou conteneurs jaunes puis acheminés jusqu'au centre de tri pour être extraits des flux recyclables. Ils sont ensuite incinérés.





L'écart des taux d'erreurs de tri entre la période 2020-2022 et 2023 s'explique par la mise en route en 2023 du **nouveau centre de tri à Chêne-en-Semine** début 2023. Auparavant, les emballages étaient triés à Thonon-les-Bains dans un centre de tri obsolète.

Les principales erreurs de tri sont **les textiles, le verre, les sacs d'ordures ménagères** (à Thonon-les-Bains), les **petits encombrants** (cagettes, bois) et les **déchets imbriqués**.

La collecte en apport volontaire entraîne moins d'erreur de tri (11 % de refus constatés lors de caractérisations) que la collecte en porte à porte (27 % de refus).

Les erreurs de tri représentent **594 tonnes** pour un surcoût lié au transport, au tri et au traitement de 264 109 €HT en 2023.



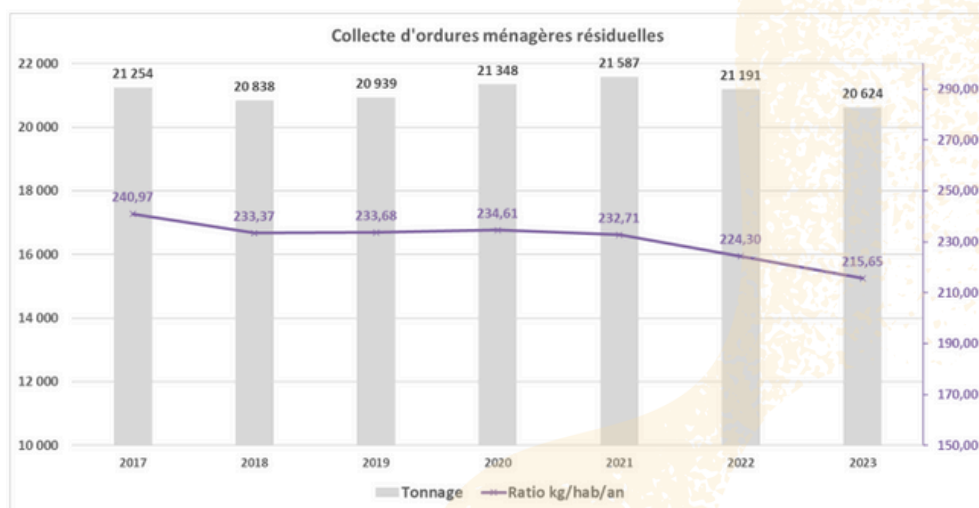
## LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



- **Traitement dans 3 usines distinctes :**
  - La majeure partie à l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains, qui est située sur la ZI de Vongy, 74 200 Thonon-les-Bains.
  - Les déchets issus des communes d'Armoiy et du Lyaud sont traités au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé 1159, rue de la centrale, 74 190 Passy,
  - Les déchets issus de la commune d'Allinges sont traités à l'usine d'incinération du SIVOM de la Région de Cluses, situé à Marignier, au 164 impasse des Gravières, 74970 MARIGNIER



Collecte des ORDURES MÉNAGÈRES	Tonnes 2023	Ratio kg/hab/an 2023
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	15 469	219
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	5 155	206
TOTAL AGGLOMÉRATION	20 624	216



## ● L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains

Mise en service en mai 1988 par le STOC, Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, cette usine a coûté 8,758 M€. Elle est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016.

L'unité est constituée d'un **four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h** à pouvoir calorifique moyen de 1.800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de **14,1 tonnes/heure de vapeur**. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement des oxydes d'azote, par injection en chaudière d'eau ammoniacale.

	Tonnages réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages délestés
<b>2020</b>	<b>42 490</b>	<b>37 356</b>	5 134
<b>2021</b>	<b>42 791</b>	<b>39 490</b>	3 300
<b>2022</b>	<b>45 655</b>	<b>42 760</b>	2 895
<b>2023</b>	<b>44 362</b>	<b>40 931</b>	3 431

Les transferts se font dans les usines suivantes : SILA à Annecy, SITOM du Mont Blanc à Passy, le SIVOM de la Région de Cluses, le SIDEFAGE à Bellegarde, Le SITOM Nord Isère.

La performance énergétique du four du STOC s'élève à :

- 2023 : 81,7 %
- 2022 : 90,2 %
- 2021 : 86,2 %
- 2020 : 83,7 %



## L'usine d'incinération de Marignier

L'usine d'incinération de Marignier a été construite en 1982, **45 000 t de déchets par an** sont traités. La production électrique correspond à la consommation moyenne de de 3 500 foyers (17 828 MWh élec).

L'exploitant est la société Véolia Propreté Rhin Rhône, via la société ARVALIA.

En 2023, l'usine a traité **46 127 tonnes d'ordures ménagères** dont **819 tonnes** pour le compte de Thonon agglomération



### Pour plus d'infos :

- [Unité de valorisation énergétique](#)
- [Visite virtuelle de l'installation](#)

## L'usine d'incinération de Passy

L'usine d'incinération a été construite en 1995, et dimensionnée pour recevoir **60 000 tonnes de déchets par an** dont 5 000 tonnes de boues de Station d'Épuration.

L'exploitant est SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ.

En 2023, l'usine a traité **60 059 tonnes de déchets** dont **501 tonnes** pour le compte de Thonon Agglomération et 1480 tonnes pour le STOC.

La performance énergétique est de 65,4 % (valorisation R1).

L'usine a produit **29 343 MWh** en 2023, soit 3000 MWh de plus qu'en 2022. En effet, en 2022, l'installation a été arrêtée 2 semaines supplémentaires pour installer un filtre à manches nouvelle génération et ainsi anticiper la nouvelle réglementation applicable à fin 2023.

## LES TEXTILES

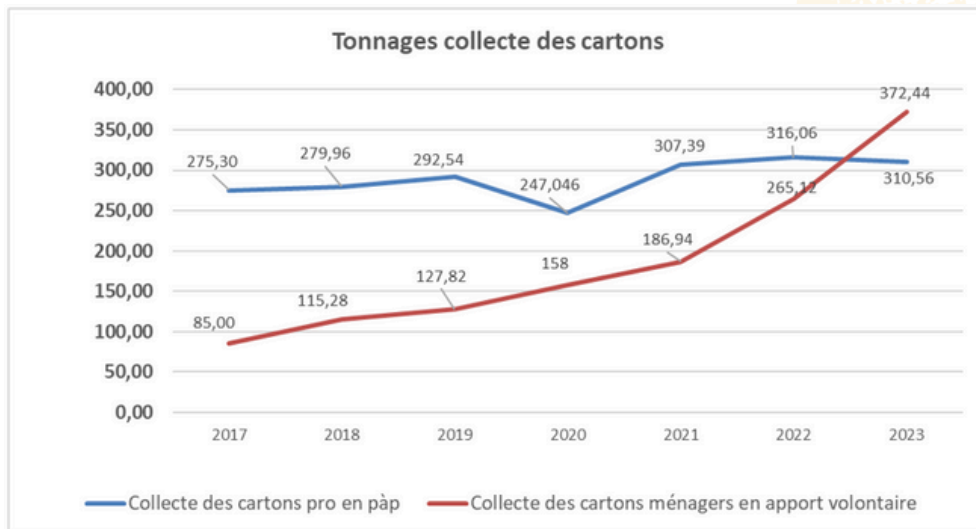
Tonnages de textiles collectés sur Thonon Agglomération			
Tonnes 2022	Tonnes 2023	% tonnes 2021-2022	Ratio kg/hab/an 2022
341	337	- 1.2%	3,5 kg/hab/an

- La collecte des textiles est assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains.



## LES CARTONS MÉNAGERS ET COMMERCIAUX

- Depuis 2016, **101 conteneurs** sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans toutes les communes de Thonon agglomération, hors Thonon-les-Bains.
- En 2023, **372 tonnes de cartons** ont été collectées.
- Pour les commerçants de la ville de Thonon-les-Bains, la collecte des cartons issus des activités économiques est effectuée en porte-à-porte, une fois par semaine. Celle-ci est effectuée le mardi par une entreprise privée : de 9h30 à 13h30 sur les quartiers périphériques, de 19h00 à 22h00 sur le centre-ville.
- Au-delà d'un plafond hebdomadaire de production (**plafond de 1500 litres par semaine**), les professionnels doivent **assurer l'élimination de leurs cartons**. La collectivité ne les prend pas en charge.
- En 2023, **310 tonnes de cartons** commerciaux ont été collectées.



## LES DÉCHETTERIES

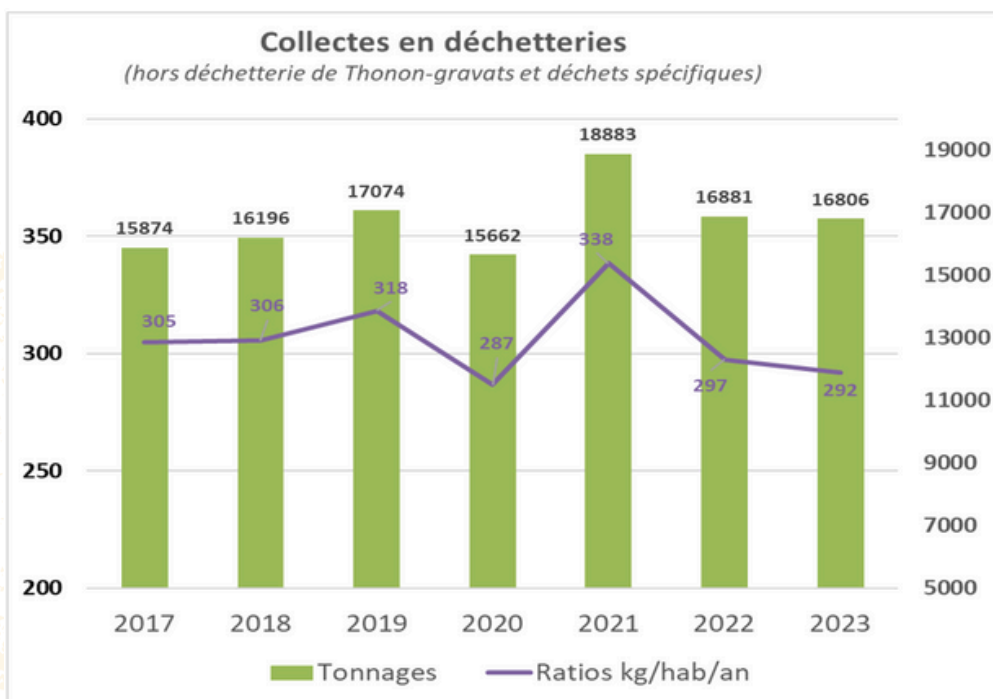
### ● Les différents flux de déchets collectés

Déchets	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio kg/hab/ an 2023
Bois	3077	2664	
Batteries	16	14	
Cartons	980.06	691	
DEA, déchets d'ameublement	728	939	

Déchets verts	6018	6407	
Encombrants	4000.08	4314	
Ferrailles	922.53	838	
Gravats (tonnes)	4038	3862	
Gravats (m3)			
Plâtre	360	318	
Pneus	165	40	
Déchets chimiques ou DDS déchets diffus spécifiques	58	61	
Déchets chimiques professionnels	47	43	
Déchets électroniques	548	522	
Déchets de soins (DASRI)	0.77	0.21	
Huiles minérales	35	33	
Huiles végétales	14	13	
Piles	6	7	
Capsules	6.5		
Lampes			
Néons	2	2	
Extincteurs	0.74	1.58	
Cartouches	0.21	0.21	
<b>TOTAUX</b>	<b>21 024</b>	<b>20 771</b>	<b>360 kg/hab/an</b>
<b>TOTAUX hors gravats et DDS **</b>	<b>16 881</b>	<b>16 805</b>	<b>292 kg/hab/an</b>

\*Hors SERTÉ, hors population Thonon.

\*\*Les données nationales sont comparées hors gravats et déchets diffus spécifiques (DDS), pour ces raisons, ils sont extraits du graphique et des données ci-dessous.



Globalement, hors gravats et déchets dangereux (DDS), les tonnages apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération stagnent entre 2022 et 2023 (- 0.45 %) le ratio diminue légèrement (- 1.7 %) passant de 297 à 292 kg/hab/an.

**Les déchets verts (111 kg/hab/an), les encombrants (75 kg/hab/an) et le bois (46 kg/hab/an)** représentent les tonnages les plus importants des apports des usagers.

## ● Les différentes filières de traitement

Au 1er octobre 2023, un nouveau marché a été attribué pour la location, l'enlèvement et le traitement des déchets. Chaque déchet collecté possède **sa propre filière de traitement** en fonction de sa **typologie** et de ses **caractéristiques**. Ces diverses filières de traitement et de valorisation des déchets des déchetteries sont reprises et détaillées ci-dessous (nouvelles filières au 1er octobre 2023).

Flux de déchet	Collecteur	Lieu de valorisation, traitement et/ou recyclage
Bois	EXCOFFIER	Bois de classe A = valorisation énergétique à Golbey (Vosges) Bois de classe B = valorisation matière, fabrication de panneaux agglomérés à Corbenay (Haute-Saône)
Cartons	ORTEC	Recyclage matière : Papeterie SAÏCA à Valence
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)
Encombrants	DURR	Tri à Perrignier, puis incinération à Bellegarde ou Marignier, ou production de CSR (Combustibles solides de Récupération) pour alimenter les cimenteries.

Ferraille	DEYA	DEYA SAS Récupération (Thonon), tri, compressage et cisailage puis expédition dans les aciéries Italiennes à Milan ou Turin pour recyclage.
Gravats	DURR	Tri, concassage et broyat à Fessy (74), utilisation en remblais de carrière, ou dans le secteur de la technique routière pour réaliser les soubassements de route, les terrassements.
Huiles végétales	TRIALP	Filtration et décantation à Chambéry, puis filières biocarburants ou méthanisation à proximité (Suisse ou Terr ' Agreau)
Huiles minérales	CHIMIREC	Valorisation en centres d'élimination agréés pour être régénérées (transformées en huiles de base, Allemagne ou Italie) ou valorisées (fort pouvoir calorifique, elles sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries, en France)
DDS*	TRIALP	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. GEecycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38-42), Excoffier Groisy (74)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Regroupement EXCOFFIER (74), tri à Bletterans (39), traitement en fonction de la nature : ACCUREC RECYCLING en Allemagne, METAL BLANC, ERASTEEL, EURODIEUZE en France.
Plâtres	DURR	Recyclage en Savoie chez NANTET (73)
Pneus	GRANULATEX	Récupération et recyclage : GRANULATEX/ALIAPUR, Perrignier (74)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	EXCOFFIER pour ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage ou valorisation matière selon le type de matériaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros électroménager hors froid : PURFER, St Pierre de Chandieu (69)</li> <li>• Gros électroménager froid : Terecoval, La Chambre (73)</li> <li>• Petits appareils en mélange : ENVIRONNEMENT RECYCLING, Lons (39)</li> <li>• Ecrans : SIBUET, le Cheylas (38)</li> <li>• Lampes : ARTEMISE, Vulaines (10)</li> </ul>
Déchets d'ameublement (DEA)	EXCOFFIER pour ECO-MOBILIER	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)

\*Les DDS sont les **déchets diffus spécifiques** (peintures, aérosols, acides, bases, produits de jardinage ...). Ils sont collectés séparément en déchetterie dans des locaux ou armoires dédiés.

Les **DDS ménagers** sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS. Les DDS considérées comme professionnels au-delà d'un certain seuil de contenance, sont gérés par la collectivité via la filière « hors Eco-DDS ». Les déchets traités par la filière via l'éco-organisme sont pris en charge **gratuitement**.

## ● Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)

Depuis le 14 février 2007, la collecte des DEEE est gratuite pour les usagers grâce à une convention signée avec l'éco organisme Ecosystèmes.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages de DEEE collectées entre 2021 et 2023 en déchetteries :

Tonnages de déchets électroniques (DEEE)					
	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Evolution 2022/2023	Ratios kg/hab/an 2023
Gros appareils ménagers hors froid	205,8	222	227	-4,6 %	9,1 kg/hab/an
Gros appareils ménagers froid	108,3	116	93		
Ecrans	46,0	40	39		
Petits appareils ménagers	168,14	170	164		
Lampes	2,37	2,371	1,9		
<b>TOTAUX</b>	<b>530,61</b>	<b>550,24</b>	<b>524,9</b>		

Le ratio par habitant et par an de DEEE est d'environ **9 kg pour l'année 2023**, ce qui est supérieur aux performances nationales en milieu semi-urbain (6,4 kg/hab/an en 2023, données Ecosystèmes, 2023).

Les appareils électriques et lampes usagés représentent un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les 646 351 tonnes de DEEE ménagers et lampes collectées au niveau national par ecosystem en 2023 :

- 77,6 % des DEEE ménagers ont été recyclés/réutilisés et **90,5 % valorisés**
- 85,4 % des lampes ont été recyclées et **94,1 % valorisées**.
- La part restante (non valorisable) a été **isolée et traitée en installations spécialisées**.

## ● L'accueil des professionnels à la déchetterie

Pour déposer en déchetterie des déchets issus de leur activité, les professionnels doivent se munir d'une **vignette spécifique « professionnel »** qu'ils collent sur leur véhicule. Cette vignette est exclusivement réservée aux professionnels (artisan, auto-entrepreneur, société, etc.) et ne peut être obtenue qu'auprès des **services techniques de l'agglomération**.

Tout dépôt de déchet par un professionnel non muni de sa vignette est alors **interdit**, et ce même pour des déchets non soumis à facturation comme le carton ou la ferraille. L'obtention de la vignette se fait après **signature d'une convention d'accès** valant acceptation du règlement et la fourniture de pièces justificatives qui servent à la facturation



Une fois sa vignette apposée sur son véhicule, et à chacun de ses passages en déchetterie, le professionnel doit **se présenter systématiquement au gardien** dès son arrivée et avant tout dépôt pour **estimer ensemble** le type et le volume de déchets à déposer et **co-signer un bon de dépôt**.

Les modalités de tarification et de facturation des déchets professionnels déposés à la déchetterie sont les suivantes :

- Les tarifs sont révisables par délibération du conseil communautaire.
- La facturation est ensuite établie trimestriellement par l'agglomération à partir des bons de dépôts signés, selon les quantités évaluées et les justificatifs fournis à l'obtention de la vignette.

En 2023, les tarifs des dépôts étaient les suivants :

Matériaux	Tarifs	Unités
Bois	11.50 €	Le m3
Cartons	3.00 €	Le m3
Déchets verts	16.00 €	Le m3
Encombrants	18.00 €	Le m3
Ferrailles	0.00 €	Le m3
Gravats	55.00 €	Le m3
Huiles minérales	0.15 €	Le litre
Huiles végétales	0.10 €	Le litre
Produits toxiques	0.86 €	Le litre

**Remarque** : Hormis les cartons, les batteries et la ferraille qui sont revalorisés, les principaux dépôts des professionnels concernent des déchets pour lesquels l'agglomération ne perçoit pas de recettes ni de soutiens (encombrants, gravats, bois, végétaux et déchets ménagers spéciaux). Ce sont des déchets qui **gènèrent un coût de traitement**.

# INFORMATION ET PRÉVENTION, RÉDUCTION

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 5 stands, 181 personnes sensibilisées
- 13 animations/visites avec écoles, 204 personnes sensibilisées
- 944 courriers distribués en porte-à-porte sur la gestion du tri
- 431 distributions de guides du tri
- 101 remise de "stop pub"
- 353 kits "nouveaux arrivants" distribués

## LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

### ● La sensibilisation en porte-à-porte

Une équipe d'**ambassadeurs du tri** réalise une mission de communication / sensibilisation pour **rappeler les consignes de tri et les solutions de prévention** pour réduire les déchets lorsqu'une commune passe à la collecte des ordures ménagères en apport volontaire.

En 2023, les foyers des communes de Chens-sur-Léman, Nernier, et Yvoire ont reçu la visite d'**ambassadeurs du tri**.



40

classes sensibilisées  
pour l'année scolaire  
2022-2023

### ● La sensibilisation des scolaires

Depuis 2018, animations pour les classes de CE2-CM2 pour sensibiliser les scolaires à la **prévention et au tri sélectif**.

- **Module A** : S'inspirer de la nature pour gérer les déchets
- **Module B** : Agir pour l'environnement et ma santé
- **Module C** : Zéro Déchet !
- **Module D** : Compostage (*uniquement si l'école possède un composteur*)

**Pour chaque module** : deux animations sur les déchets et un événement de clôture (interclasse ou action de ramassage des déchets suivi d'un pique-nique zéro plastique).

## Le soutien des "Chasses aux déchets"



Thonon Agglomération continue d'apporter son soutien aux initiatives lancées par les communes et associations locales autour des journées de nettoyage.

En 2023, elle a renouvelé sa participation en aidant neuf communes par le prêt de matériel. La collectivité a fait l'acquisition de 30 pinces à déchets supplémentaires sur l'année 2023.

## PRÉVENTION ET DÉCHETS ORGANIQUES



**12 m<sup>3</sup>**

volume moyen broyé  
par intervention en  
2023

Un service de broyage à domicile des déchets verts est proposé aux foyers des 25 communes.

Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. Les campagnes printanières et automnales ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales d'insertion, Chablais Insertion et le LIEN (Léman Insertion Environnement).

En 2023, **638 interventions** ont été réalisées : 330 au printemps et 308 à l'automne, avec une part de 57% effectuée par le LIEN et de 43% par Chablais Insertion.

**7 869 m<sup>3</sup>**

de végétaux détournés des déchetteries,  
soit un poids moyen évité estimé à 590  
tonnes de végétaux.

### Le compostage

- L'équipement des foyers progresse encore.

Thonon Agglomération fournit un composteur à tous les foyers de l'agglomération qui ont fait la demande.

En 2023, **528 composteurs** ont été fournis.

Afin de toucher le grand public, la collectivité organise des ateliers compostage qui permettent aux participants d'avoir des conseils et des informations pour bien composter et récupérer le composteur.

- Le compostage partagé : en pied d'immeuble ou de quartier

En 2023, ce sont environ **30 sites** qui sont en fonctionnement sur le territoire, ce qui représente environ 900 habitants desservis.

- Le compostage autonome : cantines, crèches, maisons de retraite

Cela concerne **23 sites**, essentiellement des établissements scolaires, pour lesquels Thonon agglomération livre du broyat.



## RÉEMPLOI - RÉUTILISATION



100T

de produits collectés  
dans les déchetteries  
en 2023

### La ressourcerie La R'MIZE

Acquisition en 2021 d'un local de 1350 m<sup>2</sup> dans la zone commerciale d'Anthy-sur-Léman, pour un montant de 2.4 M€. L'association porteuse du projet de ressourcerie du Chablais, La R'MIZE, a bénéficié de ce local via un bail emphytéotique et a pu ainsi démarrer les travaux d'aménagement intérieur afin d'ouvrir la première ressourcerie du Chablais à l'automne 2022.

L'objectif est de **valoriser 300 tonnes de déchets** issus des déchetteries du territoire : mobilier, articles de puériculture, déchets électroniques, articles de sport sont ainsi collectés en déchetterie, réparés si nécessaire et trouvent ainsi une seconde vie.

### La collecte des textiles

Assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains.

En 2023, sur 337 tonnes ont été collectées seules 10 % sont triées à Thonon-les-bains, dans les locaux de l'association. Le site comprend : une salle de tri, une salle de couture et un magasin pour la revente de la « crème ».

Les 90 % restants sont revendus à Tri Vallées qui les évacue dans son centre de tri en Savoie, Alpes TLC à Ugine.

Les textiles sont triés par un effectif de 39 personnes dont 32 en contrats d'insertion.

180 familles de textiles sont triées et globalement les taux de valorisation sont les suivants :

- 55% réemploi dont 5% dans nos friperies locales
- 20% chiffonnage
- 20% effilochage
- 5% déchets



337T

de textiles collectées  
en 2023



### Zone de gratuité

Portée par des associations partenaires, les associations investies dans ces événements se saisissent désormais pleinement de leur organisation. Thonon Agglomération continue à les soutenir à travers notamment le financement de la mise à disposition de bennes pour la collecte des produits qui n'ont pas pu être réutilisés. La zone de gratuité de Veigy-Foncenex a eu lieu le samedi 30 octobre 2023.

# INDICATEURS FINANCIERS

## MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

Les prestations suivantes sont assurées en régie :

- La collecte des **ordures ménagères résiduelles et recyclables**, à Thonon-les-Bains,
- La **fourniture et l'entretien des bacs de collecte** pour les ordures ménagères résiduelles et recyclables à Thonon-les-Bains,
- La **gestion du haut de quai** des quatre déchetteries : gardiennage, gestion des enlèvements des bennes, accueil des usagers.

Les autres prestations sont réalisées par des prestataires privés via des marchés publics ou des contrats.

## DÉPENSES ET RECETTES ISSUS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Chapitres	Montants €TTC
<b>Dépenses de fonctionnement 2023</b>	011 charges à caractère général	8 622 848 €
	012 charges de personnel	2 095 301 €
	65 autres charges de gestion courante (incinération et participations SERTE)	1 457 018 €
	67 charges financières et charges exceptionnelles	200 294 €
<b>Total</b>		<b>12 375 461 €</b>

**Le chapitre 11** comprend les dépenses pour les prestations de services :

- Exploitation des 4 déchetteries intercommunales,
- Collectes des ordures ménagères et sélectives,
- Animations scolaires,
- Communication en porte-à-porte
- Broyage des végétaux
- Incinération des ordures ménagères auprès des différents syndicats : STOC, usines de PASSY et de MARIGNIER).

Le **chapitre 65** comprend les frais d'adhésion au SERTE pour l'accès à la déchetterie de Thonon.



	Chapitres	Montants €TTC
<b>Recettes de fonctionnement 2021</b>	013 remboursements sur rémunérations, atténuation de charges	370 €
	73 impôts et taxes	12 354 050 €
	74 dotations et participations (participation décharge, éco-organismes)	1 266 510 €
	75 autres produits de gestion courante (composteurs, dépôts déchetteries, revente matériaux)	979 973 €
	<b>77 produits exceptionnels</b>	<b>46 384 €</b>
<b>Total</b>		<b>14 647 287 €</b>

La principale recette de fonctionnement est la **TEOM**, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, perçue sur la taxe foncière.

	Chapitres	Montants €TTC
<b>Dépenses d'investissement</b>	010 Dotations	868 €
	013 subventions d'investissement	0 €
	016 emprunts et dettes assimilés	858 €
	021 immobilisation corporelles (fourniture de bacs, conteneurs, acquisition terrains)	519 540 €
	023 immobilisations en cours	132 904 €
<b>Total</b>		<b>654 170 €</b>

Le **chapitre 21** couvre les dépenses pour la fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés et l'acquisition d'un local pour la ressourcerie.

Le **chapitre 23** comprend les dépenses liées au génie civil pour l'installation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

		Montants €TTC
<b>Recettes d'investissement</b>	Dotations, fonds divers, excédents, amortissements des immobilisations	966 049 €
<b>Total</b>		<b>966 049 €</b>

# PROJETS MENÉS EN 2023



# PROJETS MENÉS EN 2023



## POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE

Attribution du marché de fourniture et d'installation de conteneurs (conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens) en novembre 2023, pour un montant de 12 000 000 €TTC sur quatre ans.

Reprise des commandes pour le déploiement de l'apport volontaire prévu dans les communes d'Excenevex, Massongy, Messery et Thonon-les-Bains.

## MISE EN ŒUVRE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI OU SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI, AU 1ER JANVIER 2023

Thonon agglomération s'est associée aux autres collectivités de Haute-Savoie pour créer un groupement de commande et passer un marché de tri pour l'extension des consignes de tri. La société Excoffier s'est vu attribuer le marché, la construction du centre de tri a débuté au premier trimestre 2022.

## LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE AU 1ER JANVIER 2024.

Préparation du déploiement du tri à la source des biodéchets pour le 1er janvier 2024.

Le Bureau Communautaire du 20 décembre 2022 a retenu les principes de mise en œuvre de solution de tri à la source des biodéchets suivants :

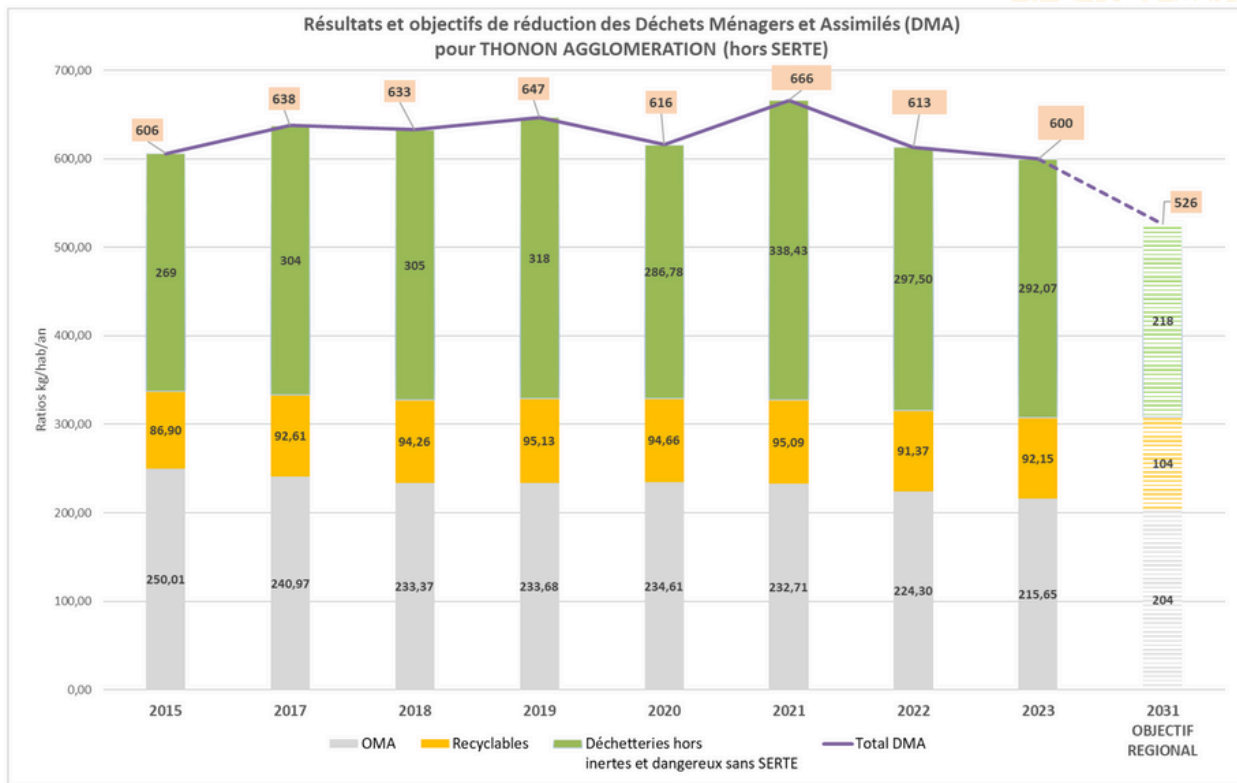
- Donner la priorité au compostage partout où cela est possible
- En complément, pour les zones urbaines denses, déploiement d'une collecte en borne d'apport volontaire.

Le projet reçoit le soutien du fond d'accélération pour la transition écologique dit Fonds vert **pour un montant de 430 000 € d'aides réparties sur 4 années.**

Pour **accélérer** l'équipement des habitants, les élus ont **délibéré** en 2023 pour une mise à disposition gratuite de composteurs en bois.

# SYNTHÈSE

● **Production de déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie du SERTE)**

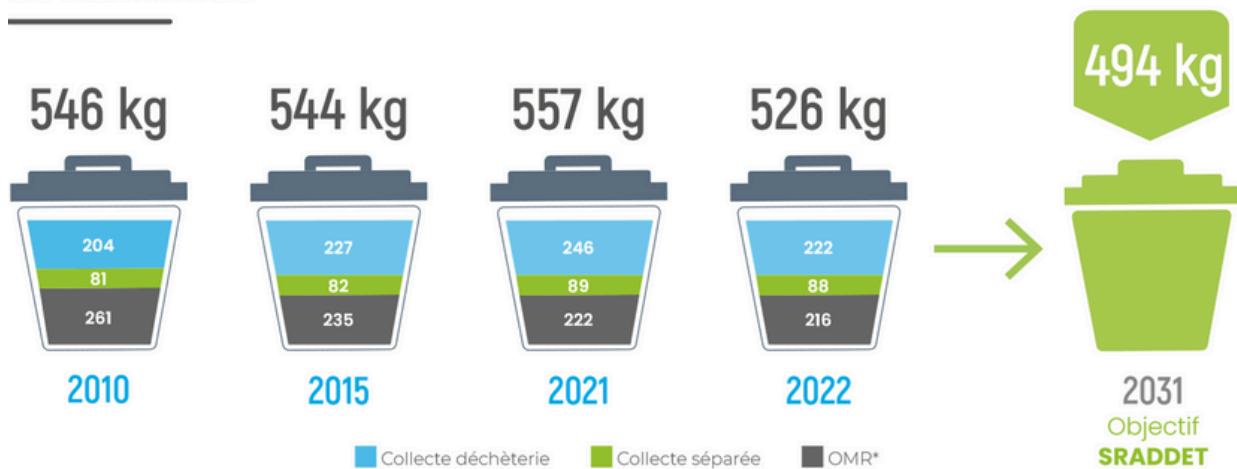


**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés = poubelle grise

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets recyclables + déchetteries

● **Production de déchets ménagers et assimilés régionale (objectif SRADDET 2019 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)**

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés



En 2022, 526 kg de DMA/hab ont été collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD), tous déchets confondus (non dangereux, inertes et dangereux). Sur le périmètre DNDNI, ce ratio s'élève à 466 kg/hab.

\* Ordures ménagères résiduelles



## La production de déchets sur territoire de Thonon Agglomération :

- A une **tendance baissière** pour tous les flux par rapport à 2021,
- Est supérieure à la moyenne régionale : **600 kg pour l'agglomération** (hors SERTE) / 526 kg pour la Région,

La baisse globale s'explique par :

- Le déploiement de l'apport volontaire, qui **incite à diminuer le volume d'ordures ménagères** et à **trier plus et mieux** (moins d'erreurs de tri),
- Une **baisse de la consommation de papiers et de verre**,
- Une baisse globale observée en déchetteries : - **1.20 %** avec tout de même une hausse pour les déchets verts et encombrants entre les années 2022 et 2023.

En lien avec l'extension des consignes de tri et le déploiement des points d'apport volontaire, nous observons une **légère hausse des tonnages de déchets recyclables** collectés.

Ces résultats montrent que la production de DMA (hors inertes et déchets dangereux) reste tout de même élevée et afin d'atteindre les nouveaux objectifs Régionaux traduits dans le SRADDET 2023 qui fixe une baisse de 74 kg/hab des DMA entre 2010 et 2031 (546 à 494 kg/hab/an au niveau régional) hors inertes et dangereux), il serait nécessaire pour l'agglomération d'atteindre un ratio de **526 kg/hab/an** en 2031.

L'atteinte de ces objectifs est possible par la **mise en œuvre d'une politique de prévention et de communication** marquée. Le levier d'optimisation le plus important réside dans la **quantité de déchets** apportée en **déchetteries**.

Ces éléments sont confirmés par les coûts 2023 du service, présentés ci-dessous, issus de la matrice de coûts 2022. (Attention cependant, les chiffres sont à prendre avec précaution, les références nationales sont issues de données 2016).

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Autres flux
Thonon agglomération	102 €HT/hab.	49 €HT/hab.	6 €HT/hab.	10 €HT/hab.	37 €HT/hab.	8 €HT/hab.	16 €HT/hab.	2 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	National tous milieux (moyenne pondérée)							
Référentiel national 2019 (Données 2016) Ratio Coût aidé €HT/hab.	93 €HT/hab.	53 €HT/hab.	1,8 €HT/hab.	10 €HT/hab.	21 €HT/hab.	4 €HT/hab.	2 €HT/hab.	18 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	10 €HT/hab.	-5 €HT/hab.	4 €HT/hab.	0 €HT/hab.	17 €HT/hab.	4 €HT/hab.	14 €HT/hab.	-16 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	10%	-9%	211%	1%	81%	90%	900%	-88%

La matrice de coûts 2022 recense les dépenses et recettes du service et permet de **calculer les coûts aidés par flux**, qui correspondent aux charges totales auxquelles sont déduites les aides des éco-organismes et reventes des matériaux.

Le tableau montre que :

- Le coût aidé total du service de Thonon Agglomération (102 €HT/hab - tous flux) est **supérieur au coût aidé national** (93€HT/hab)
- Les écarts de coûts les plus importants concernent les dépenses liées à la **gestion des déchetteries** et la **collecte sélective du verre**. Pour les déchetteries, le coût aidé pour Thonon agglomération est de 37 €HT/hab comparé à un coût aidé national de 21 €HT/hab.

L'écart de coût aidé pour le verre s'explique par un décalage du versement des recettes 2022 à 2023 pour la revente du verre.

Les déchetteries constituent un **axe important d'optimisation du service**, les indicateurs techniques et financiers le démontrent. Cette optimisation passe par un **meilleur contrôle des accès** et par une réflexion poussée sur la **gestion de différents flux**, dont les tonnages sont coûteux et importants : encombrants, déchets verts, bois.





**THONON AGGLOMÉRATION**

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex

04 50 31 25 00

[www.thononagallo.fr](http://www.thononagallo.fr)

